

# Le trimestriel

Les dernières nouvelles de Janvier, Février et Mars 2025

## LES EVENEMENTS A VENIR

**26 Avril**

Journée pêche

Organisée par la société de chasse

**27 Avril**

**Chasse aux oeufs**

Pour les enfants de St André de 2 à 10 ans  
(sur inscription)

**8 Mai**

Cérémonie commémorative  
au monument aux Morts à 11h

**18 Mai**

Pique-nique communal

Organisé par le comité des fêtes

**Du 7 au 15 Juin**

**Exposition à la salle  
l'Andrésienne**

**14 Juin**

Marche gourmande

Organisée par la société de chasse

**15 Juin**

**Concert gospel à l'église**

Toutes les informations sur :

Site internet : [saintandresursevre.fr](http://saintandresursevre.fr)

Pour recevoir directement les actualités par mail, il vous suffit de cliquer sur "s'inscrire à la newsletter".

Tél : 05-49-80-87-68

E-mail : [mairie-saint-andre-sur-sevre@wanadoo.fr](mailto:mairie-saint-andre-sur-sevre@wanadoo.fr)



## 2025 sonne la dernière année complète du mandat communal

L'année 2025 marquera la dernière année complète du mandat communal 2020-2026. Pour le maire et ses conseillers municipaux, cette période sera décisive pour faire le bilan des actions entreprises et préparer les élections municipales de mars 2026.

2025 sera donc l'occasion de finaliser les projets en cours tout en anticipant les défis à venir.

Une année de transition, à la fois pour les élus et pour les citoyens, qui marquera la fin d'un cycle et le début d'un nouveau.

## Inscrivez-vous dès maintenant sur les listes électorales

L'inscription sur les listes électorales de la commune a lieu toute l'année, mais il est indispensable de le faire jusqu'au 6ème vendredi avant un scrutin.

### Comment s'inscrire sur les listes électorales ?

- Se présenter à la mairie
- Envoyer sa demande par mail à la mairie
- Faire la démarche en ligne sur [service-public.fr](http://service-public.fr)

### Pièces à fournir

- Une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport) en cours de validité .
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois établi au nom du demandeur.

# SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS



- AAPPMA de Cerizay/St André (pêcheurs) : 100,00 €
- ADMR : 637,00 €
- Amicale Don du Sang : 150,00 €
- Amitié Andrésienne : 150,00 €
- ASSTEBAD : 400,00 €
- Comité des Fêtes : 300,00 €
- FNATH Cerizay : 60,00 €
- Groupement communal D C E C (FDGDON) : 350,00 €
- Les p'tits doigts de l'espoir : 400,00 €
- Palet Club Andrésien : 400,00 €
- Randonneurs pédestre du Cerizéen : 50,00 €
- Secours catholique : 150,00 €
- Sèvre Environnement : 250,00 €
- Sèvre et Puys : 100,00 €
- Société de chasse : 400,00 €
- UNC : 250,00 €

**montant total de 4 147€**

## La municipalité soutient les associations

La municipalité consacre chaque année une part de son budget pour subventionner les associations locales et favoriser un lien social de qualité.

Les élus remercient à nouveau tous les habitants qui s'investissent pour que le village de Saint-André-Sur-Sèvre soit toujours une commune dynamique (cf logo de la Commune).

Cette aide financière permet notamment, de lancer de nouvelles initiatives et de poursuivre leurs activités tout au long de l'année.

La municipalité propose également, sous certaines conditions, le prêt gracieux des salles et des divers équipements.

## Une aide très exceptionnelle en faveur de la société de chasse

La Commune a reçu une demande d'aide exceptionnelle de l'association « société de chasse », laquelle a été abordée lors de plusieurs séances du conseil municipal afin de permettre une réflexion approfondie et un examen minutieux de tous les éléments.

L'association a acquis, début 2024, une grange située au lieu-dit la Bleure, dans le but de stocker son matériel et d'organiser des réunions pour ses activités, telles que des battues et des manifestations. Cette acquisition répond à un besoin né suite à la démolition des anciens vestiaires du football, qui servaient auparavant de lieu de rassemblement pour l'association. Depuis, l'association a sollicité diverses entités (fédération de chasse, Région, Département) pour financer les travaux de remise en état du local, mais a essuyé plusieurs refus. C'est pourquoi elle se tourne désormais vers la Commune pour obtenir un soutien financier.

Après avoir étudié le dossier de l'association et pris en compte l'effort financier déjà consenti par celle-ci, son engagement personnel dans la réalisation des travaux, ainsi que l'intérêt public de ses activités, le conseil municipal a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 10 000 € pour financer les matériaux nécessaires à la rénovation du local.

La Commune, n'ayant pas de locaux à proposer à l'association, souhaite ainsi soutenir la réalisation de ce projet, qui répond à des objectifs d'intérêt public.

# INFOS DIVERSES

## BRUITS DE VOISINAGE

Un arrêté préfectoral fixe les horaires autorisant l'utilisation par les particuliers d'outils ou appareils susceptibles de créer une gêne pour le voisinage (tels que tondeuse à gazon, à moteur thermique, tronçonneuse, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques). Les travaux de bricolage ou de jardinage bruyants ne peuvent être effectués que :

- Du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h
- les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h

## »»» MISSION "ARGENT DE POCHE"



La formule change cette année. Le dispositif s'adresse désormais aux jeunes de 14 à 17 ans.

Les élus ont décidé de renouveler l'opération « argent de poche » pour l'année 2025.

Cette année, 34 jeunes St Andrésiens sont susceptibles de postuler pour participer aux missions que pourrait leur proposer leur commune.

En contrepartie des tâches réalisées, durant les vacances d'été, les jeunes percevront une gratification de 15€ par demi-journée de travaux de 3h.

**Le dossier de candidature est à retirer en mairie.**

## L'ÉTANG COMMUNAL REPREND VIE

La Commune confie la gestion de l'étang communal à la SARL AG DEVELOPPEMENT qui possède et gère les marques VIBREZ NATURE & VIBREZ PÊCHE, représentée par Anthony GAUTREAU, pour l'activité de pêche de loisir.

Cette mise à disposition est effective depuis le 1er avril 2025 (non non ce n'est pas un poisson)

L'étang est ouvert toute l'année. Les droits de pêche sont privés et accessibles uniquement sur réservation.



POUR TOUT RENSEIGNEMENT,  
CONTACTER : ANTHONY GAUTREAU  
AU 06.81.38.87.07

Le règlement de pêche est affiché sur site



## ERRATUM

Dans le bulletin annuel, l'adresse du site internet du gîte "la parenthèse andrésienne" et du gîte "La Charoulière" étaient incorrectes.

## GÎTE "LA PARENTHÈSE ANDRÉSIEENNE"

13 Lieu-dit Les Noues  
79380 Saint-André-sur-Sèvre

- Meublé de tourisme 3 étoiles pouvant accueillir jusqu'à 6 personnes - fraîchement rénovée en 2024 - maison de plain-pied de 65m<sup>2</sup> toute équipée - jardin clos de 300m<sup>2</sup> - terrasse - cave à jeux et espace jacuzzi.

Contact :  
Mail : ybrisson85@gmail.com  
Tél : 07.82.18.30.47

Plus d'infos et réservations :  
<https://airbnb.fr/h/parentheseandresienne>

## GÎTE "LA CHAROULIÈRE"

Lieu-dit la Charoulière  
79380 Saint-André-sur-Sèvre  
• Gîtes de 5 à 7 personnes

Contact :  
Mail : emaju@netcourrier.com  
Tél : 05.49.80.63.65 // 06.88.47.14.83  
Site internet : [www.charoulinotes.com](http://www.charoulinotes.com)



# MANIFESTATIONS PASSÉES

Organisées par les élus

de Janvier à Mars

## VŒUX DU MAIRE

Le Maire a présenté ses vœux à la population en présence de 114 habitants, dont des nouveaux arrivants, invités spécialement pour l'occasion. Un diaporama a été projeté, illustrant les réalisations de 2024, les projets pour 2025, les nouveautés, ainsi que la présentation des associations et des événements organisés par la municipalité en 2024 et à venir.

La cérémonie s'est conclue par la projection d'une vidéo réalisée par Antoine Renault à l'aide de son drone, mettant en valeur les sites de la commune, accompagnée d'une musique composée et enregistrée par Guy Blanchard. Cette vidéo est visible sur le site internet de la commune. La soirée s'est poursuivie dans une ambiance conviviale autour du verre de l'amitié.



## REPAS DES SÉNIORS

Cette année encore, l'événement a eu lieu au lendemain des vœux du Maire, avec la participation de 109 invités. L'après-midi a été animé par Hervé Michaud, invité par la Commune. Une atmosphère festive, mêlant danses, chants et histoires, a régné dans la salle de l'Andrésienne tout au long de l'après-midi. Le traiteur Fauconnier de Saint Pierre du Chemin a une nouvelle fois offert une prestation de qualité. Les menus, soigneusement élaborés par Mélanie, ont été plébiscités. Les décorations avec des socles en bois, des champignons et des coccinelles, confectionnées par Catherine ont aussi été très appréciées.

## CHASSE AUX DÉCHETS

La traditionnelle "chasse aux déchets" s'est déroulée le samedi 22 Février. Au départ de la mairie, petits et grands sont partis pour une "marche propre" écocitoyenne, matériel en main, pour parcourir les routes de Saint-André-Sur-Sèvre, en quête de déchets.

Un diplôme et des bonbons offerts à nos jeunes chasseurs de déchets.

Bravo et merci aux participants.



# LES ÉVÉNEMENTS

*à venir*



Organisés  
par la municipalité

Concert  
**GOSPEL**  
à l'église le 15 Juin



# COMPTES 2024

Le compte administratif retrace la situation exacte et réelle des finances de la collectivité (dépenses et recettes réalisées en 2024). Il est élaboré par "l'ordonnateur" de la collectivité, c'est à dire le Maire.

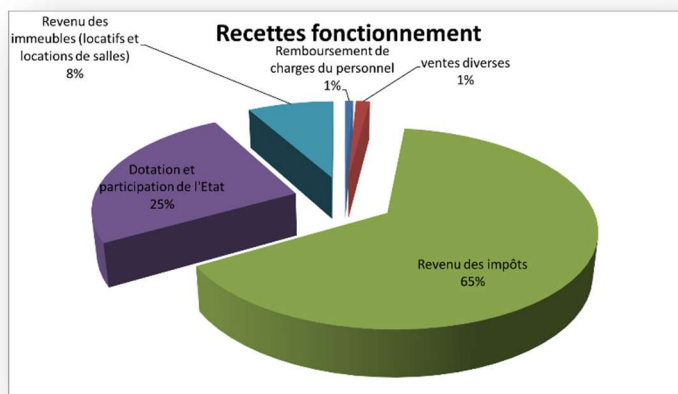
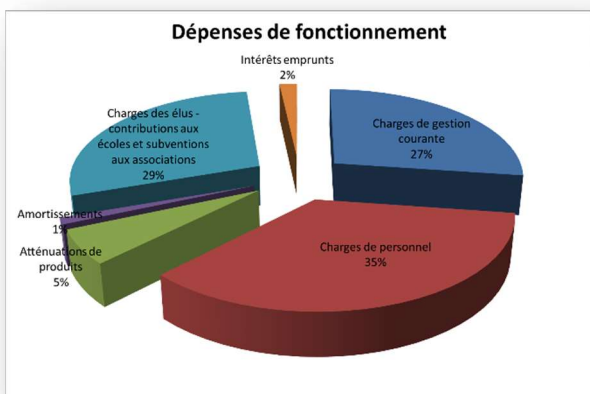
## Dépenses fonctionnement

Charges de gestion courante	85 260 €
Charges de personnel	110 471 €
Atténuations de produits <i>(transfert de charge à l'agglomération et dégrèvement taxes jeunes agriculteurs)</i>	18 776 €
Amortissements	3 584 €
Charges des élus - contributions aux écoles et subventions aux associations	89 705 €
Intérêts emprunts	5 441 €
<b>TOTAL</b>	<b>313 237 €</b>

## Recettes fonctionnement

Remboursement de charges du personnel	3 333 €
ventes diverses	5 828 €
Revenu des impôts	288 474 €
Dotations et participation de l'Etat	112 506 €
Revenu des immeubles <i>(locatifs et locations de salles)</i>	36 177 €
<b>TOTAL</b>	<b>446 318 €</b>

Résultat de 2024	133 081,01 €
Excédent antérieur	606 313,51 €
<b>Nouveau résultat</b>	<b>739 394,52 €</b>



## Dépenses investissement

Emprunts (en capital) et caution reversée	301 221,29 €
Opération "cimetière"	2 730,00 €
Opération "Acquisition de matériel"	9 660,15 €
Opération "Travaux de voirie"	7 557,41 €
Opération "Travaux de bâtiment"	30 369,09 €
Opération "Acquisition de biens immobiliers"	20 145,17 €
Opération "Eclairage public"	1 275,48 €
Opération "Aménagement abords de la salle polyvalente"	21 624,95 €
Opération "Aménagement de voirie du lotissement"	20 564,14 €
Opération "Rénovation de la salle l'Andrésienne"	- €
Opération "City stade"	69 437,43 €

## Recettes investissement

Virement de la section fonctionnement N-1	99 459,71 €
FCTVA	194 195,92 €
Taxe d'aménagement	3 052,59 €
Amortissements	4 745,13 €
Opération "Acquisition de biens immobiliers"	En attente de versement
Opération "Aménagement abords de la salle polyvalente"	52 170,88 €
Opération "Aménagement de voirie du lotissement"	5 952,91 €
Opération "Rénovation de la salle l'Andrésienne"	15 430,95 €
Opération "City stade"	En attente de versement

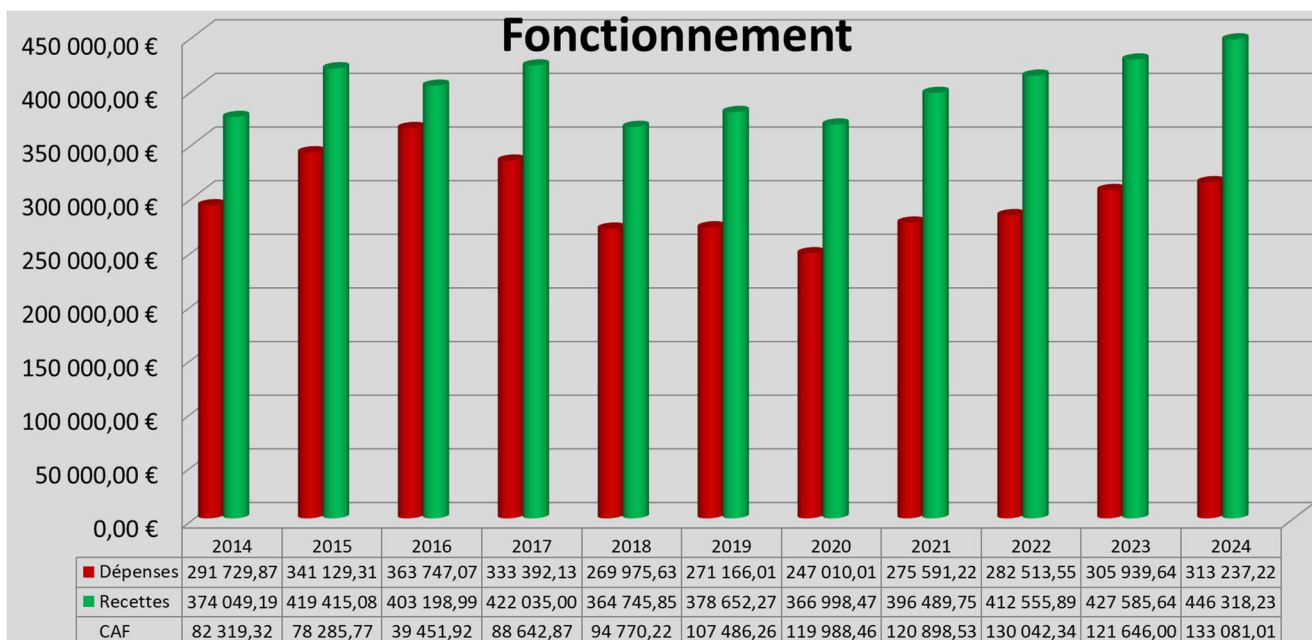
**Total dépenses 484 585,11 €**

**Total recettes 375 008,09 €**

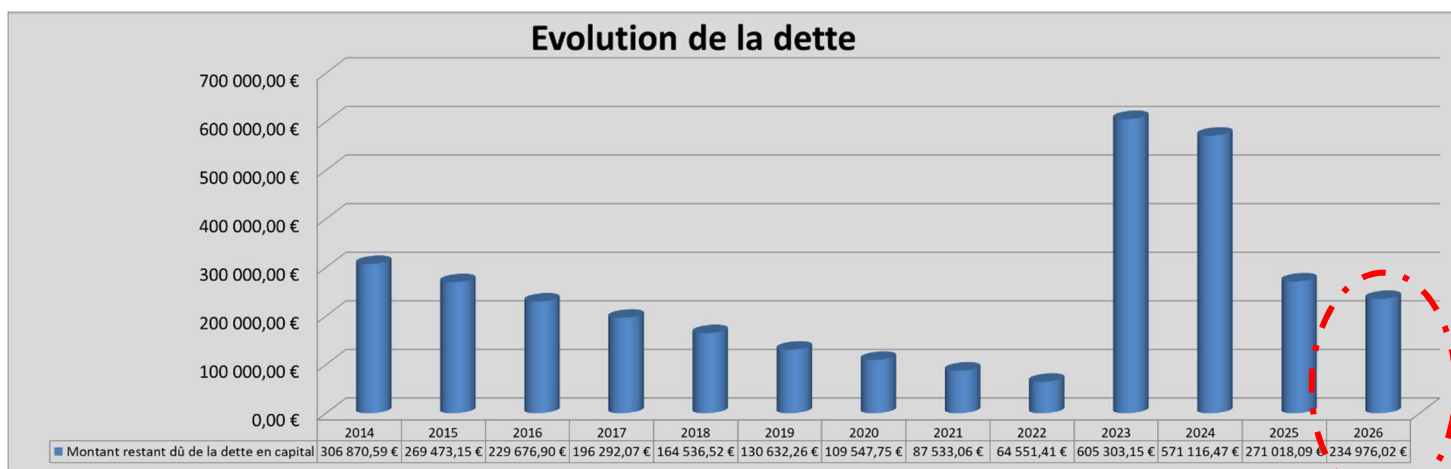
Résultat déficitaire de 2024	: - 109 577,02 €
Déficit N-1	: - 117 152,81 €
Factures engagées mais non réglées	: - 51 114,36 €
Subventions à venir	: + 56 062,98 €
<b>Nouveau résultat déficitaire de 2024</b>	<b>: - 221 781,21 €</b>

**221 781,21 € seront virés de la section fonctionnement à la section investissement pour combler ce déficit.**

# Évolution du budget de la Commune



*Depuis le début du mandat (2020), la capacité d'autofinancement (écart entre les recettes (bâton vert) et les dépenses (bâton rouge) a augmenté malgré les projets importants réalisés durant cette période.*



**A la fin du mandat, la dette laissée sera équivalente à celle de 2016**



**IMPÔTS**  
VOTE DES TAUX 2025

**Les élus ont fait le choix de maintenir les taux communaux pour l'année 2025, à savoir :**  
Taxe foncière bâti 31,44  
Taxe foncière non bâti 43,53

Taxe d'habitation (Pour les résidences secondaires) 9.51  
Le Maire tient à informer les habitants que le gel des taux voté par les élus de Saint-André-Sur-Sèvre n'empêchera pas l'augmentation des taxes foncières du fait de :

- La décision de l'état d'augmenter les valeurs des bases locatives de 1,7% en 2025 ;
- Les éventuelles hausses des taux des autres collectivités territoriales.